

**Compte-rendu
du Conseil municipal du
Jeudi 27 avril 2023 à 19h30**

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Jacqueline RUAZ-EXCOFFIER, Franck SAUTIER, Bruno BOSSON, Nadine SAUGE-MERLE, Sylvie RINALDI, Daniel ZUABONI, Cédric FOL, Célia DELBROUCQ, Marie-Laure BENOIT, Stéphane FRANCISCO, Caroline BILLOT et Marion RIFF-MERCIER.

Absents, excusés : Emmanuelle DESEBE donne pouvoir à Florent BENOIT, Jean-Manuel PEYCRU donne pouvoir à Frédérique GUILLET, Fabien BENOIT donne pouvoir à Daniel ZUABONI et Jean-David PICON ne donne pas pouvoir.

1. Désignation du secrétaire de séance

Franck SAUTIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Extension du restaurant scolaire – Attribution de marché de travaux

Vu la délibération n°04/2021 du 17 février 2021 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier d'Architecture Catherine BOIDEVAIX,

Vu la délibération n°05/2021 du 17 février 2021 portant création d'une commission consultative MAPA ;

Vu la délibération n°44/2022 du 20 décembre 2022 portant attribution de marchés de travaux pour les lots 1, 2, 3, 7, 8, 10 et 11 et déclarant le caractère infructueux des lots 4, 5, 6 et 9. ;

Vu la délibération n°08/2023 du 22 février 2023 portant attribution de marchés de travaux pour les lots 4,5,6 et déclarant le caractère infructueux du lot 9.

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour ce chantier a été lancée en date du 12 octobre 2022, publiée sur le profil acheteur de la Commune sur achatpublic.com ainsi que dans le BOAMP et sur Le Messenger,

Considérant que conformément au code de la commande publique, il est autorisé une consultation dite de « gré à gré » après avoir déclaré des lots infructueux,

Considérant que les candidatures étant recevables, le Maître d'œuvre de la commune, ses bureaux d'études et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, Sandra CAUCHOIS, ont ensuite procédé à l'analyse de ces offres et ce, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation (cf le rapport d'analyse des offres RAO). Plusieurs lots font l'objet de prestations supplémentaires éventuelles proposées par les entreprises.

Conformément au rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprises suivante :

LOT	Estimation Moe €HT	Offre mieux disante €HT
Lot 9 : CVS	<i>62 000 € HT</i>	SAS GERMAIN pour un montant de 65 243,75 € HT
TOTAL des 11 lots pour mémoire en €HT	619 174,56 € HT	692 829,76 € HT

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 24 avril 2023,

Vu l'inscription des crédits au budget 2023,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de retenir l'offre telle que mentionnée ci-dessus, pour un montant total **57 159,25 € HT**, pour l'offre de base et de retenir la prestation supplémentaire numéro 1 proposée par l'entreprise d'un montant de **8 084,50 € HT** au titre de la climatisation.

Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer et à notifier, au nom et pour le compte de la commune, les marchés susmentionnés ainsi que toute pièce de nature administrative, techniques ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Approbation du DOVH (Document d'organisation de la viabilité hivernale de la commune)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un document d'organisation de la viabilité hivernale de la commune pour s'adapter et combattre les conséquences directes ou indirectes des phénomènes hivernaux sur le réseau routier.

L'objectif est d'apporter à tous la connaissance des objectifs de la commune ainsi que les grandes lignes de l'organisation mise en place pour l'atteindre. Il a été testé lors de la saison hivernale 2022/2023 et sera applicable dès la saison hivernale 2023/2024.

Un document d'organisation sera publié pour renseigner les usagers.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le DOVH.

5. Divers

Divers points ont été abordés :

- Ramassage multi-flux ;
- Ouverture de classe pour la rentrée scolaire 2023/2024 ;
- Nouvelle cantine scolaire : impact des travaux ;
- Repas des Aînés du 16 avril 2023 ;
- Visite du collège du 7 avril 2023 ;
- La prochaine RUNCOLOR du 13 mai 2023.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 20h45

Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

